

# **Politique de coopération au développement avec la République démocratique du Congo**

*Septembre 2024*

## **1. Objectifs de la coopération au développement avec la République démocratique du Congo**

(1) La République démocratique du Congo (ci-après dénommée « RDC ») est située au centre du continent africain. Elle possède le plus grand territoire d'Afrique subsaharienne et la quatrième population d'Afrique<sup>1</sup>. Elle est également l'un des principaux pays riches en ressources naturelles au monde, avec environ 55 % des réserves mondiales de cobalt<sup>2</sup>, indispensable à la fabrication des véhicules électriques (VE), ainsi que des réserves de cuivre, de diamant, de tantale, etc. De plus, le pays est riche en biodiversité, avec le bassin du Congo (dont 60 % se trouve en République démocratique du Congo), qui occupe la deuxième place mondiale en termes de superficie de forêt tropicale humide, ainsi que des tourbières tropicales parmi les plus importantes au monde et de riches ressources en eau (rivières, lacs, etc.).

(2) D'autre part, depuis son indépendance, la RDC a connu des difficultés à assurer l'unité politique, notamment en raison du problème de la répartition des richesses issues des ressources naturelles. Dans l'est du pays, de nombreux groupes armés, dont le M23, sont très actifs, et plus de 6,9 millions de personnes sont des déplacés internes. Les infrastructures sociales et les services publics ont été détruits par la guerre, et la situation humanitaire est très difficile. Dans ce contexte, la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) s'est retirée de la province du Sud-Kivu à la fin du mois de juin 2024. Les attaques des groupes armés se poursuivent dans l'est du pays. Il est donc urgent d'améliorer la sécurité par un cessez-le-feu rapide et l'instauration d'une paix durable, mais aussi de renforcer l'intégration nationale et la réconciliation interne, ainsi que d'établir et de renforcer la gouvernance au sein des institutions nationales. Outre les problèmes de sécurité et de gouvernance, le pays est également confronté à des défis tels que la dépendance à l'égard des industries extractives et la dégradation de l'environnement.

(3) Face à cette situation, le gouvernement congolais élabore actuellement un « Plan

---

<sup>1</sup> Banque mondiale, 2023

<sup>2</sup> 2024, USGS (United States Geological Survey), « Mineral Commodity Summaries »

<sup>3</sup> 2023, Organisation internationale pour les migrations (OIM), <sup>2023</sup>. « Displacement Tracking Matrix »

National de Stratégie de Développement (PNSD) » pour la période 2024-2028, qui donne la priorité au développement du capital humain, à l'amélioration de la gouvernance, à la diversification et à la restructuration économiques, à la modernisation des infrastructures et au développement régional, ainsi qu'à un développement durable et équitable tirant parti des ressources environnementales.

(4) Pour le Japon, coopérer dans les domaines de la paix et de la stabilité, qui constituent les fondements du développement socio-économique, et contribuer au renforcement des bases industrielles et économiques qui soutiennent la croissance, contribue à l'intégration et à la stabilisation du pays. Cela s'inscrit également dans le cadre des politiques prioritaires de notre programme de coopération au développement, à savoir « la réalisation d'une société pacifique, sûre et stable », ainsi que dans celui des objectifs de développement durable (ODD) et de la sécurité humaine, et revêt donc une grande importance. De plus, la coopération du Japon à la stabilisation et au développement industriel de ce pays riche en ressources minérales précieuses est extrêmement importante du point de vue de l'approfondissement des relations économiques mutuelles et de la promotion des investissements privés.

## **2. Principes fondamentaux de l'aide publique au développement (APD) du Japon (objectif général) : réalisation de la sécurité humaine et d'une croissance durable**

Afin de garantir la sécurité humaine, un développement durable et équitable ainsi que la préservation de l'environnement en République démocratique du Congo, le Japon contribuera à l'amélioration des conditions de vie fondamentales et au développement des capacités des populations vulnérables, ainsi qu'à un développement socio-économique respectueux de l'environnement et propice à la croissance économique.

## **3. Domaines prioritaires (objectifs intermédiaires)**

### **(1) Réalisation de la sécurité humaine (lutte contre les conflits, la pauvreté et les maladies infectieuses)**

Afin que les citoyens congolais puissent mener une vie paisible, sûre et stable, le Japon s'efforcera notamment de fournir des services sociaux de base dans les régions de l'est du pays où l'instabilité liée au conflit est préoccupante, de résoudre les problèmes du système de santé face aux crises épidémiques récurrentes et de protéger les femmes et les enfants vulnérables.

### **(2) Renforcement des bases industrielles et économiques soutenant la croissance**

## économique

Le Japon coopérera au développement des industries qui soutiennent la croissance économique et des infrastructures économiques qui en constituent la base, ainsi qu'à la formation professionnelle de la population active.

### (3) Promotion de la préservation de l'environnement et de la transformation verte (GX)

Contribuer à la préservation des vastes forêts tropicales et des tourbières de la République démocratique du Congo, ainsi qu'à la gestion et au développement appropriés du potentiel des énergies renouvelables telles que l'hydroélectricité et des ressources minérales, afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

## **4. Points à prendre en considération**

(1) Compte tenu de l'intérêt potentiel des entreprises japonaises, il convient de veiller à la mise en place de projets susceptibles de favoriser les partenariats public-privé et les investissements privés.

(2) En ce qui concerne le « développement du capital humain », y compris l'éducation, le Japon envisage une coopération dans le domaine de l'éducation en utilisant notamment l'aide financière non remboursable (approche locale), tout en tenant compte, dans une perspective de promotion de l'emploi des jeunes, du renforcement des compétences professionnelles de la population active et de la promotion de la réintégration sociale grâce à l'amélioration des installations de formation professionnelle.

(3) Afin de réduire les disparités entre les régions, il est important, même lorsque l'aide est fournie dans des zones accessibles telles que Kinshasa, de renforcer les institutions partenaires et de diffuser les résultats obtenus dans les différentes provinces.

(4) Du point de vue de l'utilisation stratégique du budget de l'aide publique au développement (APD), tout en suivant les tendances des autres donateurs, le Japon veillera à la mise en place de projets stratégiques combinant différents schémas et méthodes afin d'obtenir des effets de développement élevés, par exemple en assurant des synergies avec la coopération bilatérale lors de la formulation de projets en collaboration avec des organisations internationales, et le Japon communiquera activement sa politique de coopération à l'étranger.

(5) La République démocratique du Congo est un pays bénéficiaire de l'aide de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) et il convient

également de prêter attention à la coopération dans ce cadre.

**(Fin)**